

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Band: 14 (1984)
Heft: 10

Rubrik: Votre argent : questions réponses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**vosre
argent**

**questions
réponses**

Par
**le Service romand
d'information
du Crédit Suisse**

Chacun payera son écot

A.L.S. — Montreux — En course avec des amis, nous avons décidé que chacun payerait «son écot». — Ce qui fut fait. Mais nous ne savons toujours pas d'où vient cette expression.

Empruntons-la au bon auteur Dune-ton qui, dans sa «Puce à l'oreille», en donne l'historique suivant: *Escot*, puis *écot*, vient du francisque *skot* qui signifie «contribution», et il a toujours désigné «ce que chacun paye pour sa part d'un repas qu'il fait en commun. Pour vivre en liberté au cabaret, à l'hôtellerie, il faut que chacun paye son écot», assure Furetière, qui ajoute: «On dit aussi d'un homme agréable en débauche, qui chante, qui fait de bons contes, qui met les autres en train, que c'est un homme qui paye bien son écot, qu'on est bien aise de lui donner à manger».

Que sera le 3^e pilier?

H. M. — La Sarraz — On parle beaucoup des «trois piliers» de la prévoyance. Je ne connais en fait que l'AVS et ma caisse de retraite. Que sera le 3^e pilier?

Dès la mise en vigueur, l'an prochain, de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), la Suisse disposera, avec ce «2^e pilier», d'un système de «sécurité sociale» presque parfait. Pour qu'il le soit tout à fait, on parle aujourd'hui déjà d'un «troisième pilier» dont on ne sait pas encore beaucoup. Il repose sur les diverses formes d'épargne individuelle (épargne immobilière, assurance-vie, épargne bancaire) que des dispositions législatives, notamment en matière d'impôts, devraient rendre plus attractives. Une chose paraît certaine, ce troisième pilier sera entièrement volontaire et privé, la loi se limi-

tant à préciser certaines règles du «jeu» notamment à fixer les conditions des éventuels avantages fiscaux consentis pour constituer des réserves pour les vieux jours.

**Un personnage important
va se retirer**

G. K. — Zofingue — On a annoncé avec éclat la prochaine retraite de M. Fritz Leutwiler. En quoi ce personnage était-il important pour notre pays?

Personnalité connue non seulement en Suisse mais dans le monde entier, M. Fritz Leutwiler a assumé pendant plusieurs années la lourde tâche de président de la Direction générale de la Banque Nationale Suisse; nous avons déjà parlé dans «Aînés» des responsabilités de cette institution pour l'économie de notre pays. La retraite de M. Leutwiler est l'occasion de préciser quelques points juridiques et d'organisation de la BNS, qui a commencé son activité en 1907.

Le siège juridique et administratif de la BNS est à Berne, celui de la Direction générale à Zurich. La BNS a des succursales dans huit localités et diverses agences et correspondants.

L'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil de banque, le Comité de banque, les Comités locaux et la Commission de contrôle sont les organes de surveillance et de contrôle de la BNS.

La Direction générale est l'autorité exécutive supérieure de la BNS. Elle décide de la politique monétaire à suivre, mais consulte au préalable le Conseil fédéral lorsqu'il s'agit de questions fondamentales. Ses trois membres, chefs des trois départements, sont nommés par le Conseil fédéral sur proposition du Conseil de banque.

Les Directions locales dirigent les sucursales conformément aux règle-

ments et aux instructions de la Direction générale.

La Banque est divisée en trois départements. Les 1^{er} et 3^e départements ont leur siège à Zurich et le 2^e département à Berne.

Le 1^{er} département a deux sphères d'activité. La première englobe les services d'études économiques et d'études bancaires, qui livrent les éléments de base permettant d'apprécier la situation et d'arrêter les décisions de politique monétaire. La seconde groupe le service juridique, celui du personnel ainsi que les services techniques. Le service de révision et de contrôle appartient également au

1^{er} département.

Le 2^e département est chargé de la confection et de l'émission des billets de banque, des rapports avec les correspondants en Suisse, des relations d'affaires avec la Confédération, de la comptabilité générale, de la gestion de l'encaisse-or et des opérations sur l'or. Il définit en outre les principes de la politique d'open-market sur le marché des obligations. Par contre, les achats et les ventes de titres sont effectués le plus souvent par le 3^e département, Zurich étant la principale place boursière de la Suisse.

Le 3^e département est le département proprement bancaire de l'institut d'émission. Il s'occupe des opérations sur devises, de l'escompte et des avances sur nantissement, des services de virements et de compensations, de même que des relations avec les correspondants à l'étranger.

A la fin de 1982, la Banque Nationale occupait environ 570 personnes. Les fonctionnaires et les employés ainsi que les membres des autorités de la BNS doivent être de nationalité suisse et avoir leur domicile en Suisse.

C'est donc une importante entreprise que dirigea M. Leutwiler; mais son rôle fut surtout de veiller à l'harmonieuse évolution de la monnaie et de l'économie suisses durant ses années de présidence; à ce titre il a droit à la reconnaissance de chacun.

**«Aînés»
renseigne et divertit
Faites-le connaître
autour de vous!**